



ETABLISSEMENT PUBLIC  
D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
DE RETHEL

# Centre de Formation d'Apprentis Agricole et Hippique de Rethel



**Site internet : [www.cfa-ardennes.fr](http://www.cfa-ardennes.fr)**

**Etablissement Public d'Enseignement Agricole  
Route de Novion  
08300 RETHEL  
E-Mail : [cfa.ardennes@educagri.fr](mailto:cfa.ardennes@educagri.fr)**

**TEL. : 03.24.39.60.20.  
FAX. : 03.24.39.60.15.**

## UNE FORMATION DANS UN CADRE FAVORABLE

Le Centre de Formation d'Apprentis est une composante de l'E.P.L.E.F.P.A. (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles) de Reims. Ce dernier comprend plusieurs bâtiments regroupant des salles de classe, la restauration avec Self-service, des Foyers d'Education Socio-Culturelle, un internat ainsi que l'ensemble des services administratifs.



Il est implanté dans un cadre verdoyant et agréable, tout en étant facile d'accès et très proche de la ville.

(Liaisons SNCF avec Charleville Mézières - Reims - Paris).

La plupart des apprentis sont internes (95 %). Privilégier la vie au C.F.A a donc été un objectif prioritaire pour toute la communauté éducative.

L'internat est organisé en unités de vie regroupant 18 ou 24 élèves. Chaque unité de vie est composée de chambres de 3 lits (chaque élève dispose en plus d'une armoire et d'un bureau), de sanitaires et d'une tisanerie. L'internat permet ainsi **une vie de groupe chaleureuse** où chacun préserve son propre espace de vie dans le cadre d'un contrat basé sur la responsabilisation des internes.

L'E.P.L.E.F.P.A. possède également :

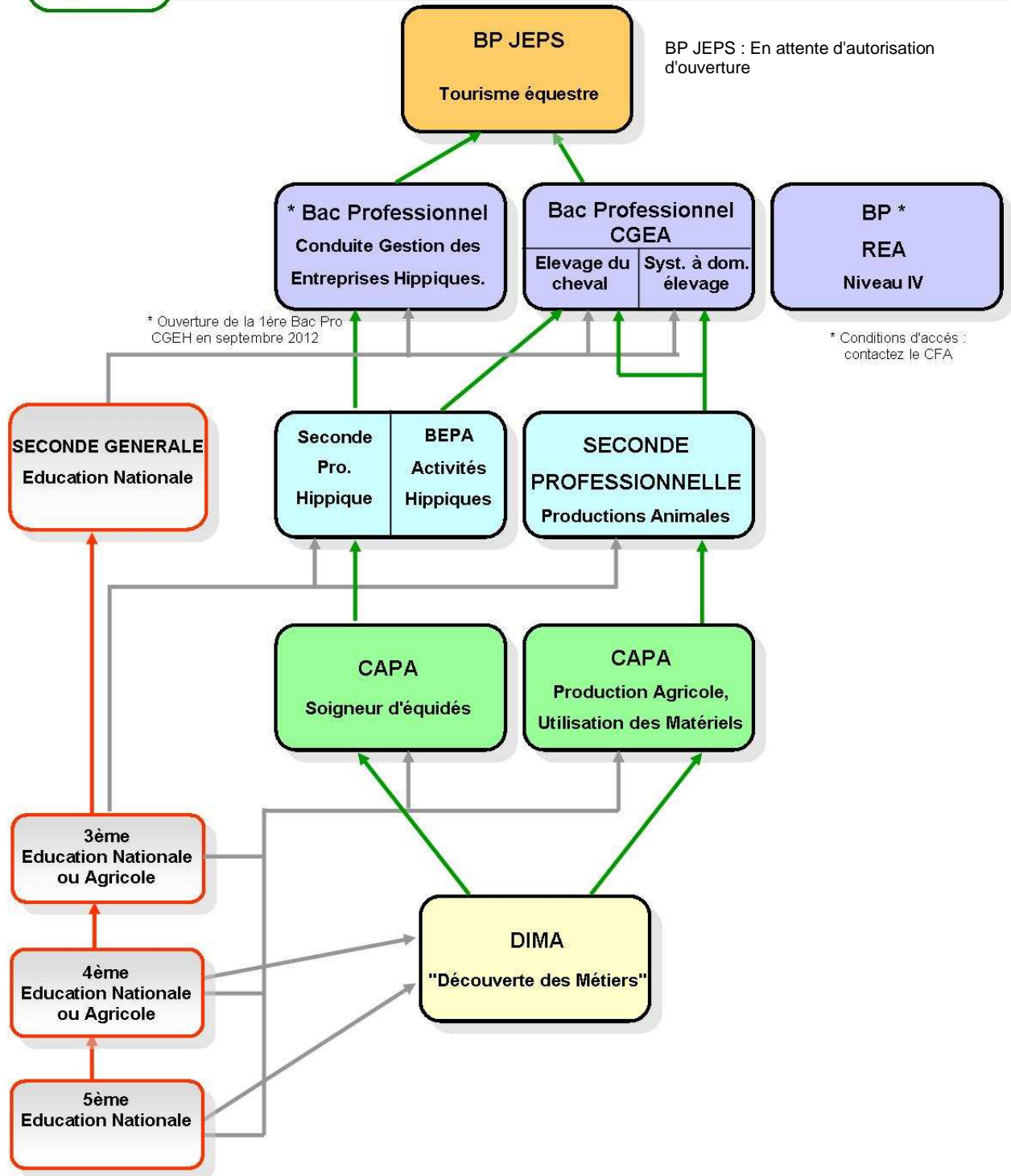
- ♦ une exploitation (137 ha de cultures, des installations et du matériel performants et modernes.)
- ♦ un Centre Hippique.

Ces 2 structures sont utilisées comme support pédagogique pour les différentes applications pratiques prévues dans le cadre des formations.

# CFA de Rethel



## Parcours de formations





# DIMA

## Découverte des Métiers

Dispositif d'Initiation aux  
Métiers en Alternance

### Accès à la formation :

Un collégien âgé 15 ans révolus, d'un niveau scolaire inférieur à la 3<sup>e</sup> et qui envisage un contrat d'apprentissage l'année suivante peut entrer en Classe "Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance"

### Fonctionnement :

La DIMA "Découverte des Métiers" est une section scolaire qui constitue une passerelle entre l'école et l'apprentissage. Elle s'adresse aux jeunes qui souhaitent découvrir les métiers tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Concrètement, les élèves auront ainsi la possibilité, durant ce laps de temps, de suivre un enseignement basé sur une alternance école-entreprise afin de combiner la théorie et la pratique, et faire l'expérience d'au minimum 2 métiers.

Les élèves d'une DIMA restent dans le cadre de la scolarité obligatoire. Ils ne peuvent donc pas recevoir de salaire de la part de leur Maître de stage. (Une gratification peut cependant être versée en compensation du travail rendu).

Leur programme d'enseignement théorique correspond essentiellement à une mise à niveau et se déroule sur 18 semaines au Centre.

Les élèves de la DIMA bénéficient de l'intégralité des vacances scolaires.

Les parents conservent leurs droits à percevoir les allocations familiales et les bourses nationales.

### Les stages

Les élèves effectuent 18 semaines en stage avec au moins 2 métiers découverts, quel que soit le domaine d'activité. Toutefois, **un stage dans le domaine agricole ou équestre est obligatoire**

Le jeune signe une convention avec le professionnel et le Centre de Formation.

C  
F  
A

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Faire émerger un projet professionnel par le biais de la découverte des métiers
- Consolider les bases en enseignement général



- Préparer et présenter le jeune à l'examen du Certificat de Formation Générale (CFG)
- Préparer le B2I (niveau collège)

## DEROULEMENT DE LA FORMATION SUR UNE PERIODE DE 15 JOURS AU CFA

### 1<sup>ère</sup> semaine

Découverte d'un métier : préparation, visite sur le terrain et exploitation des données



### 2<sup>ème</sup> semaine

Utilisation de cette découverte comme support pédagogique



C  
F  
A

# L'APPRENTISSAGE

## **Principe**

L'apprentissage est une forme d'éducation qui a pour but de donner à tout jeune travaillant (entre 15 et 25 ans) une formation complète (générale – technologique et pratique) en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme (CAPA – BEPA – BAC PROFESSIONNEL – Brevet Professionnel).

Cette formation est basée sur le principe de l'alternance. L'apprenti passe en moyenne 14 à 22 semaines par an (selon le diplôme préparé) au Centre, pour la formation théorique et technologique. Le reste du temps il travaille, tout en se formant, chez son Maître d'Apprentissage.

## **Statut de l'apprenti**

### **L'apprenti est un salarié de type particulier**

Il doit 35 heures de travail par semaine au Maître d'Apprentissage et bénéficie de 5 semaines de congés payés par an.

Il est rémunéré par le Maître d'Apprentissage sur la base minimale suivante :

	<b>De 16 à 17 ans</b>	<b>De 18 à 20 ans</b>	<b>A partir de 21 ans</b>
<b>1<sup>ère</sup> année</b>	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
<b>2<sup>ème</sup> année</b>	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
<b>3<sup>ème</sup> année</b>	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

Le Centre de Formation d'Apprentis verse à chaque apprenti :

- des frais de déplacement pour les semaines de regroupement au Centre

**Ce remboursement est financé par le Conseil Régional de Champagne-Ardenne**



Centre de Formation d'Apprentis - Route de Novion 08300 Rethel  
Tél : 03.24.39.60.20 – E-mail : [cfa.ardennes@educagri.fr](mailto:cfa.ardennes@educagri.fr)





# CAPA

## Soigneur d'Equidés

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole  
Spécialité : Soigneur d'Equidés

### **Accès à la formation :**

Cette préparation du C.A.P.A. est adressée à tout jeune :

- de plus de 15 ans
- ou issu d'une Classe Préparatoire à l'Apprentissage.

### **Débouchés :**

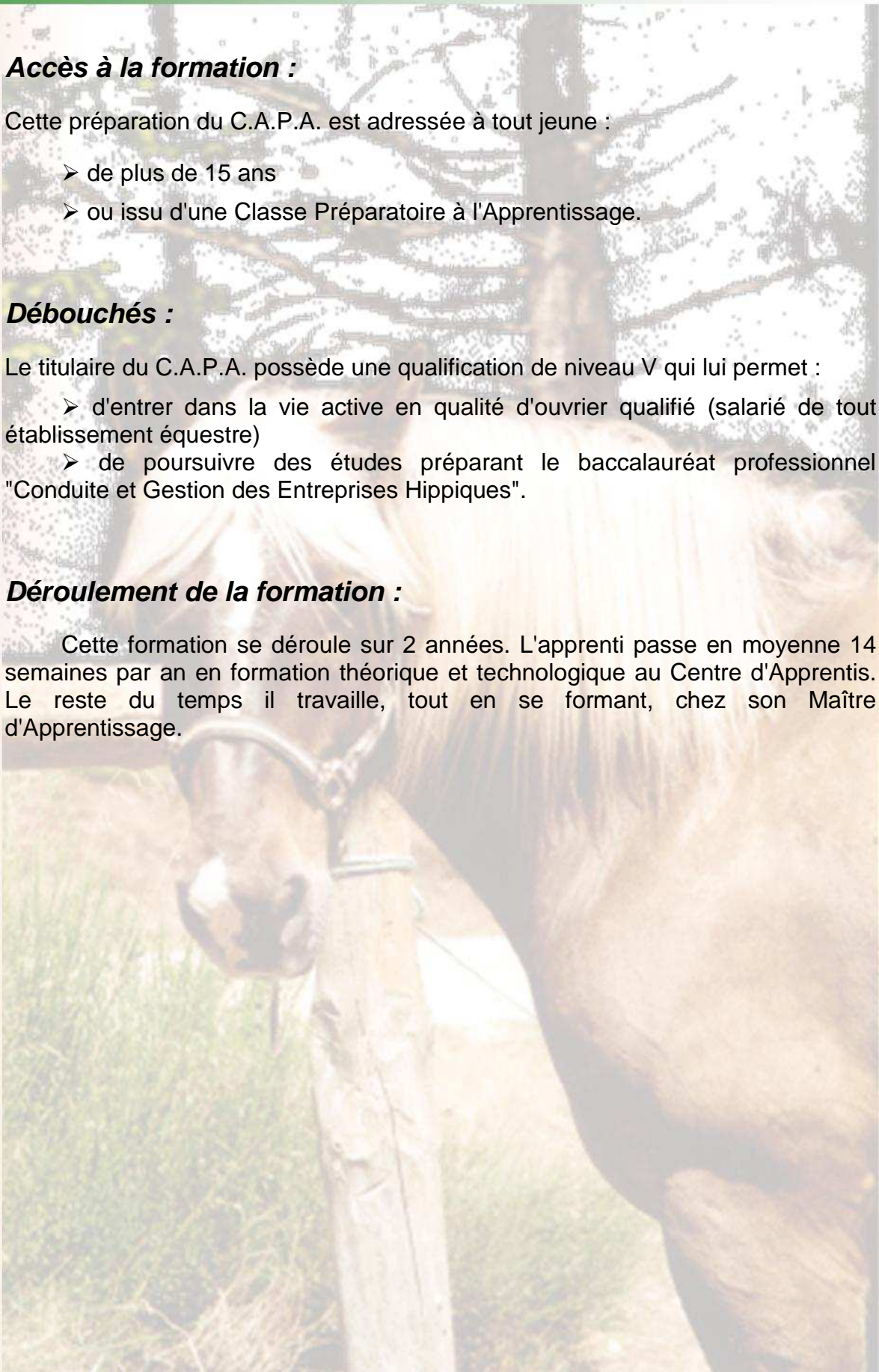
Le titulaire du C.A.P.A. possède une qualification de niveau V qui lui permet :

- d'entrer dans la vie active en qualité d'ouvrier qualifié (salarié de tout établissement équestre)
- de poursuivre des études préparant le baccalauréat professionnel "Conduite et Gestion des Entreprises Hippiques".

### **Déroulement de la formation :**

Cette formation se déroule sur 2 années. L'apprenti passe en moyenne 14 semaines par an en formation théorique et technologique au Centre d'Apprentis. Le reste du temps il travaille, tout en se formant, chez son Maître d'Apprentissage.

C  
F  
A



# ARCHITECTURE DE LA FORMATION

## I - Contrôle Certificatif en Cours de Formation (CCF)

Modules communs d'enseignement général	Modules professionnels
MC1 : Expression française et communication	MP1 : Entreprise et vie professionnelle
MC2 : Traitement de données mathématiques	MP 2 : Bases scientifiques des techniques professionnelles
MC3 : Education physique et sportive, santé et sécurité	MP 3 : Techniques et pratiques professionnelles
MC4 : Monde actuel	MP 4 : Module d'approfondissement professionnel

- + Module de langue vivante
- + Soutien en français et mathématiques

## II - Epreuves terminales

- ↪ Epreuve d'expression et de communication (coef : 1)
- ↪ Epreuve bases scientifiques (coef : 1)
- ↪ Epreuve professionnelle (coef : 6)

## III - Obtention du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, le candidat doit obtenir :

- ↪ la moyenne globale
- ↪ **et** une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve terminale professionnelle

C  
F  
A

### **Accès à la formation**

Le Baccalauréat professionnel C.G.E.H. est particulièrement destiné aux candidats issus :

- d'une classe de 3<sup>ème</sup>. Parcours en 3 ans
- d'une classe de Seconde ou Première. Parcours en 2 ans après dérogation
- d'une classe de Terminale. Parcours en 1 an après dérogation
- du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (C.A.P.A.). Parcours en 3 ans
- du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles (B.E.P.A.) Activités Hippiques. Parcours en 2 ans. Ouverture de la 1<sup>ère</sup> bac pro CGEH en septembre 2012.

### **Débouchés**

Le titulaire du niveau Baccalauréat Professionnel possède une qualification de Niveau IV qui lui permet :

- de poursuivre ses études en BTS ou BP JEPS
- d'entrer dans la vie active comme technicien spécialisé dans le domaine équestre
- de créer une entreprise hippique

### **Déroulement de la formation**

Cette formation se déroule sur 2 ou 3 années. L'apprenti passe en moyenne 18 à 20 semaines par an en formation théorique et technologique au Centre d'Apprentis. Le reste du temps, il travaille, tout en se formant chez son Maître d'Apprentissage.

Le diplôme est obtenu par :

- contrôles certificatifs en cours de formation (CCF)
- et épreuves terminales

## 1 FORMATION, 2 DIPLOMES

Dans le cadre du baccalauréat professionnel en 3 ans, l'apprenti aura la possibilité de passer 2 diplômes :

- En fin de 2<sup>ème</sup> année de formation : un BEPA
- En fin de 3<sup>ème</sup> année de formation : un baccalauréat professionnel



C  
F  
A

## **Objectif de la formation :**

❶ La spécialité « Elevage et Valorisation du Cheval » du Bac Pro « C.G.E.A. » vise à former des éleveurs spécialisés, capables de conduire l'élevage de juments poulinières ainsi que l'élevage et la préparation des poulains afin de présenter ces derniers aux concours « modèles et allures » quand il s'agit de chevaux de sport.

❷ Dans une perspective de préparation aux métiers de l'enseignement et de l'encadrement de l'équitation, la spécialité « Elevage et Valorisation du Cheval » du Bac Pro « C.G.E.A. » pourra servir de base à la préparation du monitorat (BP "JEPS") ainsi qu'aux formations dispensées par l'Ecole Nationale d'Equitation et les Instituts Universitaires Professionnels (IUP).

## **Accès à la formation :**

Le Baccalauréat Professionnel C.G.E.A. « Elevage et Valorisation du Cheval » est particulièrement destiné aux candidats issus :

➤ du BEPA option : « Activités Hippiques »

Spécialités : • Cavalier d'entraînement, lad driver, lad jockey

• Soigneur ; aide-animateur

• Maréchal-ferrant

• Entraînement du cheval de compétition

➤ d'une seconde professionnelle, Productions Animales

➤ d'une classe de Première ou de Terminale (avec bon niveau d'équitation)

# ARCHITECTURE DE LA FORMATION

<b>MODULES D'ENSEIGNEMENT GENERAL</b>	
MG 1	Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde
MG 2	Langue et culture étrangères
MG 3	Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi
MG 4	Culture scientifique et technologique
<b>MODULES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL</b>	
MP 1	Pilotage de l'entreprise
MP 2	Environnement socioéconomique et réglementaire de la production et de la mise en marché
MP 3	Gestion de l'entreprise agricole
<b>MODULES DE SPECIALITES PROFESSIONNELLES</b>	
MP 61	Bases scientifiques et techniques de l'élevage et de la valorisation du cheval
MP 62	Conduite d'un élevage équin et des prairies associées dans une perspective de durabilité
MP 63	Optimisation du choix et de l'utilisation des Agro-équipements
MP 64	Techniques de mise en valeur
MAP	Module d'Adaptation Professionnelle

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation se déroule sur 2 années. L'apprenti passe en moyenne 20 semaines par an en formation au Centre.

Le reste du temps, il travaille tout en se formant chez son Maître d'Apprentissage.

Le diplôme est obtenu par :

- ✓ contrôles certificatifs en cours de formation (CCF)
- ✓ et épreuves terminales

C  
F  
A

## EN ATTENTE D'AUTORISATION

### **Accès à la formation :**

Le BP JEPS "Tourisme Equestre" est une formation accessible à différents niveaux de formation pouvant donner lieu à des allègements ou des renforcements en fonction du niveau de formation initiale

Il est cependant impératif d'être titulaire du galop 7 ou que ce dernier soit en cours de validation

Il faut impérativement être titulaire de l'AFPS ou de la SST ou encore du PSC1 en cours de validité.

### **Le métier :**

Avec le BP JEPS, vous devenez enseignant animateur, c'est-à-dire que vous êtes capable de :

- Encadrer et animer des activités de loisir et d'enseignement de l'équitation
- Préparer aux compétitions de premier niveau
- Organiser et gérer des activités équestres
- Valoriser la cavalerie
- Entretenir, maintenir en état, matériels et installations

### **Public concerné :**

Avant formation	Après formation
Demandeur d'emploi	Stagiaire en formation conventionnée par la Région (stage en entreprise)
Salariés	Demande de Congé Individuel de Formation (CIF) VIVEA
Jeunes de 18 à 26 ans	Contrat de professionnalisation

### **Déroulement de la formation :**

Cette formation se déroule sur 1 an soit :

- 315 heures au Centre de Formation d'Apprentis de Rethel
- 483 Heures au Centre Equestre Départemental
- 800 heures en stage pratique en entreprise

## Contenu de la formation

UC transversales	
UC1	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle. 46 heures
UC2	Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative. 41 heures
UC3	Préparer un projet et son évaluation. 41 heures
UC4	Participer au fonctionnement de la structure. 29 heures
UC déclinées dans la spécialité	
UC5	Préparer une action d'animation équestre 3 41 heures
UC6	Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre. 81 heures
UC7	Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres. 125 heures
UC de mention	
UC8	Conduire une action éducative "tourisme équestre". 157 heures
UC9	Maîtriser les outils et techniques liées aux activités équestres "tourisme équestre". 167 heures
UC10	Gestion de la structure équestre à l'aide des TIC. 70 heures

## Les équivalences

Vous avez	BAPAAT		Autorisation d'exercer Tourisme Equestre	Ministère de l'Agriculture		
	Poney	Randonnée Equestre		BEPA Hippique	Bac Pro Agricole	Bac Pro Elevage du Cheval
Exigences pour l'entrée en formation	X	X	X	X		X
Mise en situation pédagogique	X	X				
UC1					X	X
UC2					X	X
UC3					X	X
UC4						
UC5	X	X	X			X
UC6	X	X	X			
UC7						X
UC8						
UC9			X			
UC10						

C

F

A

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## 1) Bourses

Il est possible, suivant les revenus, de prétendre à des bourses de l'enseignement agricole pour les **pré-apprentis uniquement**. Le dossier est à établir lors de l'inscription.

Des aides complémentaires peuvent être accordées : bourses départementales, de transports et remises d'internat.

## 2) Gratuité de l'enseignement

Le Centre de Formation d'Apprentis est un établissement **public** : les cours dispensés sont gratuits.

## 3) Pensions

Plusieurs régimes de pension peuvent être envisagés. Voici le coût pour l'année scolaire 2010/2011 :

⇒ Demi-pension	<b>16,50 €</b> par semaine
⇒ Pension	<b>34,63 €</b> par semaine

La pension est facturée par trimestre selon le nombre de semaines passées au centre.

## 4) La journée d'un apprenti

Lever à 6h45, les apprentis sont en cours de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

L'étude est obligatoire de 20h à 21h30 et facultative de 18h à 19h.

**5) Certains apprentis dont les parents en ont fait la demande préalablement par écrit peuvent rentrer le dimanche soir.**

S'ils sont majeurs ou autorisés par les parents, les apprentis peuvent sortir le mercredi après-midi (si l'emploi du temps le permet).

Les apprentis quittent l'établissement après le dernier cours prévu de la semaine. En cas de sortie anticipée dépassant la demi-journée les parents en seront avertis.

***Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le CFA***



Centre de Formation d'Apprentis - Route de Novion 08300 Rethel  
Tél : 03.24.39.60.20 – E-mail : [cfa.ardennes@educagri.fr](mailto:cfa.ardennes@educagri.fr)

